

CONSEIL DES ETATS
STAENDERAT

3003 Berne, 27 février 1990

Commission des Affaires étrangères
Kommission für auswärtige Angelegenheiten

PROCES-VERBAL GENERAL de la séance du jeudi 15 février 1990, de
08h45 à 14h00, Berne, Palais du Parlement,
salle 4

PARTICIPANTS

Président: M. Masoni

Membres présents: MM. Cavadini, Dobler, Hefti,
Huber, Onken, Schoch, Schönenberger, Seiler,
Mme Weber

Datum	
X	Sauvant
X	Robert
X	Huber
X	Dok-Dienst
X	Frischknecht AB
X	Komm. NR MASONI
X	Komm. SR
X	Frakt. C.V
X	AE31
X	FK

Autres participants:

M. Felber, Conseiller fédéral, chef du DFAE
M. Schaller, Secrétaire général du DFAE

M. Bolliger, DFJP Point 1 de l'ordre du jour
M. Schouwey, DFJP
M. Dubois, DFAE Point 2 de l'ordre du jour

(Pour les autres participants, voir
procès-verbaux particuliers - Uebrige Teilnehmer
siehe Teilprotokolle)

Membres excusés: MM. Huber et Schmid

Secrétariat: M. Aebi

Procès-verbal: Mme Hager (a), M. Dinkelmann (f)

ORDRE DU JOUR

1. 89.055 n Traité d'extradition avec
l'Australie
Auslieferungsvertrag mit Australien
2. 89.046 n Contrôles douaniers. Accord avec la
République fédérale d'Allemagne
Grenzabfertigung. Abkommen mit der
Bundesrepublik Deutschland
3. 89.075 én Coopération avec les pays d'Europe
de l'Est
Zusammenarbeit mit osteuropäischen
Staaten
(Voir procès-verbal particulier 1 -
Siehe Teilprotokoll 1)
4. Heure des questions - Fragestunde
5. Actualités - Aktualitäten
6. Divers - Verschiedenes

(Voir procès-verbal particulier 2 -
Siehe Teilprotokoll 2)

1. 89.055 n Traité d'extradition avec l'Australie
Auslieferungsvertrag mit Australien

M. Schouwey.

Le Traité d'extradition reprend les principes de la Convention européenne d'extradition, approuvée le 27 septembre 1966, ainsi que ceux contenus dans la loi fédérale sur l'entraide internationale, du 20 mars 1981.

Nos relations avec l'Australie remontent au traité conclu avec la Grande Bretagne en 1880, ainsi qu'à deux conventions additionnelles de 1904 et de 1934. Ces anciens traités ne correspondent plus aux besoins actuels, d'autant moins qu'ils reprenaient certains aspects de la philosophie du droit anglo-saxon et qu'il était particulièrement difficile d'obtenir une extradition.

Confrontée à la montée de la criminalité internationale, l'Australie a procédé à une révision de ses dispositions législatives internes et s'est alignée sur le droit extraditionnel européen.

Le traité supprime la liste des infractions donnant lieu à l'extradition et reprend la clause générale qui permet d'extrader pour tout fait punissable d'une peine privative de liberté d'au moins une année. Le dossier de preuves est également abandonné: il suffit d'indiquer les éléments caractéristiques de l'infraction dans la demande d'extradition. Les clauses réservatoires habituelles demeurent, l'extradition ne s'appliquant pas pour un délit politique, militaire et fiscal. Les formalités de légalisation, souvent fort complexes dans certains pays de la common law, sont également abandonnées.

La Suisse admet, pour la première fois dans un traité d'extradition, l'établissement d'une clause expresse de procédure obligatoire en cas de règlement des différends.

Le président.

Ce traité est traditionnel dans la mesure où il exclut l'extradition pour les délits politiques, militaires et fiscaux.

L'article 17 (Règlement des différends), en revanche, constitue une nouveauté à propos de laquelle le Conseil national n'a d'ailleurs pas discuté: en cas d'échec de la procédure consultative, les Parties contractantes peuvent s'adresser à la Cour internationale de justice.

- 2 -

Hefti: Art. 3, Abs. 2, Bst. a stellt fest: Die Auslieferung kann abgelehnt werden, wenn Australien die Auslieferung eines Schweizers verlangt. Der ersuchte Staat hat die Angelegenheit den zuständigen Behörden zu unterbreiten. Der deutsche Text ist undeutlich: Sind die zuständigen Behörden jene des ersuchten Staates?

Bolliger: In diesem Absatz lautet das Prinzip: Entweder ausliefern oder bestrafen. Dies ist ein heikler Punkt im angelsächsischen Recht, weil dessen Gerichtsbarkeit sehr oft beschränkt ist auf Taten, die in ihrem eigenen Territorium begangen wurden. Im englischen Text ist klar ersichtlich, dass es sich um den ersuchten Staat handelt.

Seiler: Die Schweiz hat mit allen europäischen Staaten sowie mit den USA Abkommen, welche die Auslieferung betreffen. Wird man in Zukunft mit jedem weiteren Land einen solchen Vertrag abschliessen müssen, oder gibt es ein entsprechendes Abkommen auf internationaler Ebene?

M. Schouwey.

En dehors de la Convention européenne d'extradition (qui n'est pas destinée aux seuls membres du Conseil de l'Europe - Israël et la Finlande ont déposé une demande d'adhésion), il existe une convention interaméricaine d'extradition. Il est extrêmement difficile aux autres pays d'y adhérer en raison des principes de droit anglo-saxon qu'elle contient.

Il sera sans doute utile de négocier des traités avec des pays extra-européens, encore qu'il conviendra d'examiner la nécessité de le faire, étant entendu qu'il s'agit, en l'occurrence, de travaux de longue haleine, puisque deux systèmes juridiques doivent aller à la rencontre l'un de l'autre. Une liste de pays, qui attendent la conclusion de traités de coopération (extradition, entraide judiciaire, transfèrement de personnes condamnées), a été établie.

Schoch: Es hat mich überrascht, dass bisher sowohl von schweizerischer, als auch von australischer Seite auf die Stellung von Auslieferungersuchen verzichtet worden ist.

Bolliger: Der Auslieferungsvertrag mit Grossbritannien verlangt ein Beweisdossier. Die bisher eingeleiteten Verfahren wurden nach zwei, drei Jahren eingestellt mangels Beweismaterial. Aus rein praktischen Gründen haben wir daher auf Auslieferungersuche verzichtet.

Präsident: Im Art. 17, Abs. 2 ist die Möglichkeit vorbehalten, dass jede Vertragspartei dem internationalen Gerichtshof eine Streitigkeit unterbreiten kann. Gemäss Abs. 3 wird "...die Gültigkeit von letztinstanzlichen Regierungs- oder Gerichtsentscheiden der Vertragsparteien, ... durch die Streitbeilegung nach Ziffer 2 nicht berührt." Inwieweit kann die Streitbeilegung in der Praxis zu zwingenden Entscheiden kommen?

M. Schouwey.

Une décision de la Cour internationale ne saurait aboutir à faire annuler une décision d'extradition qui aurait été prise précédemment. C'est pour éviter qu'un différend ne surgisse lors d'une nouvelle affaire, que le cas est porté devant la Cour internationale de justice.

Le président.

L'entrée en matière n'est pas combattue

Vote - Abstimmung:

Titre et préambule
articles 1 et 2: adoptés

Vote sur l'ensemble - GesamtAbstimmung:

Le projet d'arrêté fédéral concernant le traité d'extradition avec l'Australie est adopté à l'unanimité.

Un rapport écrit sera présenté par le président.

2. 89.046 n Contrôles douaniers. Accord avec la République fédérale d'Allemagne
Grenzabfertigung. Abkommen mit der Bundesrepublik Deutschland

Dubois: Die Schweiz hat mit allen vier Nachbarstaaten Abkommen über die Grenzabfertigung während der Fahrt. Diese Abkommen regeln das Statut und die Kompetenzen der Behörden und Beamten, die mit der Grenzabfertigung betraut sind, wenn sie auf ausländischem Territorium tätig sind. Die Abkommen enthalten auch einzelne Bestimmungen über die Speditionsfirmen, die in den Grenzabfertigungsanlagen tätig sind. U. a. wird die Besteuerung dieser Unternehmen geregelt. Im bestehenden Abkommen mit der BRD ist bezüglich der direkten Steuern vorgesehen, dass diese jenem Staat bezahlt werden müssen, auf dessen Gebiet die Anlage liegt. Auf Begehren des schweizerischen Spediteurverbands haben wir mit der BRD eine neue Regelung ausgehandelt, insbesondere wegen der grossen Grenzabfertigungsanlage am Autobahnabschnitt Basel-Weil, die sich ganz auf deutschem Gebiet befindet. Die Spediteure sind damit nicht einverstanden, dass sie gezwungenermassen auf deutschem Gebiet tätig sein und dort die Steuern bezahlen müssen. Man hat mit der BRD den Kompromiss gefunden, dass die Spediteure für die Tätigkeit in den schweizerischen Zollabfertigungsanlagen, nicht aber in den deutschen, für Einkommen und Vermögen der Besteuerung durch die Eidgenossenschaft und den Kanton Basel-Stadt unterworfen werden.

Das auf diese Weise geänderte Abkommen legt Ihnen der Bundesrat zur Genehmigung vor.

Frau Weber: Gibt es Projekte im Zeichen der Europafähigkeit, die wir erreichen wollen, damit man in Zukunft von solchen Präparationen absehen kann?

M. Felber, Conseiller fédéral.

On ne sait pas combien de temps la situation actuelle durera encore; cela dépend des résultats des discussions engagées entre la Suisse ou les pays de l'AELE et la CEE.

Tant que nous ne sommes pas membres de la Communauté européenne, les contrôles douaniers continueront d'exister. Les systèmes d'imposition diffèrent notablement (impôt sur le chiffre d'affaire, TVA, etc.).

Le président.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Vote - Abstimmung

Titre et préambule

Articles 1 et 2

adoptés

Vote sur l'ensemble

Le projet d'arrêté fédéral concernant l'Accord avec la République fédérale d'Allemagne en vue de la modification de la Convention relative à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles dans les véhicules en cours de route

est adopté à l'unanimité.

Un rapport écrit sera présenté par le président.

Parlamentsdienste
Fachdienst II

PRESSEMITTEILUNG

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Ständerates tagte am 15. Februar 1990 in Bern unter dem Vorsitz von Ständerat Masoni (R/TI) und im Beisein von Bundesrat Felber.

Im Mittelpunkt der Sitzung stand die Beratung der Botschaft über eine verstärkte Zusammenarbeit mit osteuropäischen Staaten und entsprechende Soforthilfsmassnahmen (89.075). Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat Zustimmung beantragen. Die Kommission gratulierte dem Bundesrat für sein rasches Handeln. Damit habe die Schweiz als erstes Land gegenüber den Ländern Mittel- und Osteuropas eine wichtige und substantielle Solidaritätsgeste gemacht. Die Kommission teilt die Auffassung, dass dieser Beitrag von 250 Millionen Franken nicht der Entwicklungshilfe angerechnet werden dürfe, sondern dass diese neuen Herausforderungen im Zusammenhang mit den Entwicklungen in Mittel- und Osteuropa mit neuen Mitteln gemeistert werden müssten.

Im Zusammenhang mit der operationellen Durchführung der Hilfe wurde der Kommission versichert, dass alle Vorkehrungen getroffen wurden, damit ein rationeller und wirkungsvoller Einsatz der Mittel gewährleistet sei.

Die Kommission befasste sich auch mit den folgenden Themen:

- Funktionsweise der schweizerischen Aussenpolitik in einem sich ändernden Umfeld;
- Auswirkungen der Annäherung der Supermächte auf die Regional-konflikte;
- Eventueller Beitritt der Schweiz zu den Bretton Woods Institutionen
- Neueste Entwicklungen im europäischen Integrationsprozess;
- Reformprozess in Europe (auch im Zusammenhang mit dem Geschäft 89.075).

Schliesslich befasste sich die Kommission auch mit dem Auslieferungsvertrag mit Australien (89.055) und mit dem Abkommen mit der BRD betreffend die Grenzabfertigung (89.046). Die einstimmige Kommission wird auch hier ihrem Rat Zustimmung beantragen.

3003 Bern, den 16. Februar 1990

PARLAMENTSDIENSTE

Communiqué

Le 15 février 1990, la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats s'est réunie à Berne sous la présidence du conseiller aux Etats Masoni (R/TI) et en présence du conseiller fédéral Felber.

Au centre de la réunion figurait l'examen du message concernant le renforcement de la coopération avec des Etats d'Europe de l'Est et les mesures d'aide immédiate correspondantes (89.075). A l'unanimité, la Commission proposera à son Conseil d'approuver ce message. La Commission a félicité le Conseil fédéral d'avoir agi si rapidement et d'avoir ainsi permis à la Suisse d'être le premier pays à faire un geste de solidarité important et substantiel vis-à-vis de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. La Commission est aussi d'avis que ce montant de 250 millions de francs ne doit pas être imputé à l'aide au développement, mais que ces nouveaux défis en rapport avec les changements en Europe centrale et en Europe de l'Est devraient être relevés à l'aide de nouveaux moyens.

Pour ce qui est de l'organisation de l'aide, la Commission s'est vu assurer que toutes les mesures avaient été prises afin de garantir l'utilisation rationnelle et efficace des moyens.

La Commission s'est par ailleurs penchée sur les sujets suivants:

- Mécanisme de la politique étrangère suisse dans un contexte en mutation;
- Incidences du rapprochement des superpuissances sur les conflits régionaux;
- Adhésion éventuelle de la Suisse aux institutions de Bretton Woods;
- Derniers développements dans le processus d'intégration européenne;
- Réformes en Europe (voir également objet 89.075)

Enfin, la Commission s'est penchée sur le traité d'extradition avec l'Australie (89.055) et sur l'Accord avec la République fédérale d'Allemagne concernant les contrôles à la frontière (89.046). En l'occurrence, la Commission a également décidé à l'unanimité de proposer au Conseil des Etats d'approuver ces objets.

3003 Berne, le 16 février 1990

SERVICES DU PARLEMENT

CONSEIL DES ETATS
STAENDERAT

3003 Berne, 27 février 1990

Commission des Affaires étrangères
Kommission für auswärtige Angelegenheiten

PROCES-VERBAL PARTICULIER 1 de la séance du jeudi 15 février 1990, de 08h45 à 14h00, Berne, Palais du Parlement, salle 4

ORDRE DU JOUR

3. 89.075 en Coopération avec les pays d'Europe de l'Est
Zusammenarbeit mit Osteuropäischen Länder

(Pour les autres objets à l'ordre du jour, voir procès-verbal général - Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll)

TEILNEHMER

Président: M. Masoni

Membres présents: MM. Cavadini, Dobler, Hefti, Onken, Schoch, Schönenberger, Seiler
Mme Weber

Datum	1. 3. 90
X	Sauvant
X	Robert
X	Huber
X	Dok-Dienst
X	Friedhknocht 118
X	Komm NR 31101
X	Komm. SR
X	Frakt. 2, ✓
X	AEBI
X	PK

Autres membres présents:

M. Felber, Conseiller fédéral, chef du DFAE
M. Jacobi, Secrétaire d'Etat, DFAE
M. Schaller, Secrétaire général, DFAE
M. J. Staehelin, Ambassadeur, DFAE
M. Arioli, Ambassadeur, OFAEE
M. Gyger, Ministre, DFAE
M. Woker, DFAE

membres excusés: MM. Huber et Schmid

Secrétariat: M. Aebi

Procès-verbal: Mme Hager (a),
M. Dinkelmann (f)

Datum	1.1.10
Saport	X
Polst	X
Holz	X
Das Detail	✓
Belastung	X
Kenn Nr	X
Kenn SR	✓
Falt	✓
	✓
	✓

- 1 -

3. 89.075 én Coopération avec des pays d'Europe de l'Est
sn Zusammenarbeit mit osteuropäischen Staaten

M. Felber, Conseiller fédéral.

1. Introduction.

La réaction de la Suisse aux bouleversements considérables intervenus en Europe de l'Est ne se limite pas à l'attitude officielle du gouvernement. De nombreux Suisses ont spontanément démontré leur disponibilité à contribuer concrètement au soutien des réformes, ainsi qu'à apporter tout spécialement de l'aide dans les cas de première nécessité. L'action entreprise en faveur de la Roumanie par les oeuvres caritatives a permis de rassembler la somme de 20 millions de francs. Par ailleurs, certaines communes suisses se sont alliées à des communes roumaines. Les nombreux projets et propositions qui nous parviennent intéressent tous les pays réformistes d'Europe centrale et de l'est. Une sélection très stricte s'impose, en vue du financement éventuel par le crédit-cadre présentement en discussion. Toutes ces marques d'intérêt confirment que les propositions du Conseil fédéral répondent à un souhait national.

D'autres contributions suisses en faveur des pays de l'Est sont prévisibles. Notre pays, sur la base de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, a décidé de participer à un crédit-relais, par un montant de 30 millions de dollars, au Fonds international de stabilisation pour la Pologne. Une délégation suisse participe aux négociations en vue de la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement des pays de l'Est; la possibilité d'une adhésion à cette institution se pose concrètement. A ce sujet, le Conseil fédéral présentera une proposition séparée ultérieurement. Il n'est pas exclu que d'autres initiatives financières voient le jour. Par conséquent, le crédit-cadre en discussion ne constitue qu'une partie, certes essentielle, de la réponse suisse à ce qui est véritablement un défi historique.

2. Principes du soutien suisse.

Depuis la rédaction du message, en automne dernier, les événements en Europe de l'Est se sont précipités: la révolution démocratique s'est propagée de Pologne et de Hongrie en Tchécoslovaquie, en RDA, puis en Roumanie et en Bulgarie.

Les modalités d'interventions suisses sont décrites, à dessein, dans des termes généraux. Les réformes économiques et politiques mentionnées intéressent essentiellement:

- la création et le respect des règles à la base de l'Etat de droit,
- le respect des droits de l'homme,
- le pluralisme politique y compris les élections libres et à scrutin secret, dans un proche avenir,
- la mise en oeuvre de mesures concrètes destinées à l'introduction de l'économie de marché.

L'Europe centrale peut se répartir en trois groupes de pays:

- pays définitivement engagés dans les réformes (Pologne, voire Hongrie),
- pays ayant formellement déclaré leurs intentions de s'engager dans des réformes et qui en ont posé les prémices (RDA, Tchécoslovaquie),
- pays ayant annoncé leur volonté de procéder à des réformes (Bulgaire, Roumanie).

Désormais, la Tchécoslovaquie et la RDA sont susceptibles de compter parmi le premier groupe d'Etats. Par conséquent, l'importance que le message accorde aux mesures suisses en faveur de la Pologne et de la Hongrie se justifie toujours. Une interprétation logique des critères d'aide suppose leur application à la Tchécoslovaquie et à la RDA. La situation économique de ces deux derniers Etats est cependant meilleure qu'en Pologne et en Hongrie. Par exemple, la Tchécoslovaquie ne souhaite pas recevoir un soutien financier de la Suisse, mais plutôt une coopération accrue dans des domaines d'intérêt mutuel. M. Modrow, quant à lui, insiste sur la formation et le transfert général de savoir-faire technique. En outre, la RDA bénéficiera d'une assistance économique considérable de RFA, ainsi que d'un traitement de faveur de la part de la CEE, en raison des événements liés à une éventuelle réunification. Toute forme d'aide destinée à ces deux derniers Etats aura des implications financières sur le crédit en discussion. La Tchécoslovaquie et la RDA sont concernées par des mesures ponctuelles destinées à des domaines particuliers, comme la formation. En Roumanie, une aide officielle d'urgence est indispensable. Cela dit, la situation politique est à même de se modifier rapidement pour qu'une aide suisse substantielle se justifie en Roumanie et en Bulgarie. Dans ce cas, le problème de la répartition du crédit limité gagnera en acuité. L'Union soviétique constitue un cas particulier parce qu'elle n'est pas engagée dans un processus identique de réformes, mais aussi en raison de son étendue, ainsi que des ressources propres à sa disposition. Il est cependant impensable que nous ne recherchions pas une forme de coopération avec l'URSS, dont les représentants insistent sur deux domaines des relations bilatérales futures:

- la culture politique: fédéralisme,
- le transfert en matière de savoir-faire économique (PME).

La Yougoslavie connaît actuellement de graves difficultés; les récents événements montrent que l'on se heurte à des problèmes liés aux réformes démocratiques (Serbie) et à l'introduction des principes de l'économie de marché. L'aide suisse, en l'occurrence, accorde la priorité aux mesures envisagées dans le cadre de l'AELE, au sein de laquelle et sur l'initiative de la Suisse un fonds spécial a été créé. Le développement d'un soutien bilatéral dépendra aussi de l'avancement des réformes dans ce pays (la constitution yougoslave garantit le droit de veto à chacune des république, ce qui constitue une entrave considérable aux travaux du parlement central).

3. Coordination des mesures en faveur de l'Europe de l'Est.

Le G-24 (tous les pays d'Europe de l'Ouest, Etats-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Japon) a considérablement augmenté son efficacité en la matière. Cet organisme est destiné à:

- fournir l'information réciproque au sujet des mesures envisagées par chaque pays,
- procéder à l'analyse des besoins et à la préparation des projets.

Des évaluations communes aux pays réformistes ont eu lieu et un représentant de l'Office fédéral de l'environnement a, par exemple, pris part à une mission internationale en Hongrie. C'est la Commission des Communautés qui met son secrétariat à disposition, à la suite d'un consensus au terme duquel les Etats-Unis, entre autres, considèrent que le rôle moteur de l'aide destinée aux pays de l'Est revient, pour des raisons pratiques, à la CEE.

Le soutien multilatéral proprement dit, est le fait d'institutions déjà existantes (Banque mondiale, FMI), ainsi que de structures spécialement créées à cette fin (Banque européenne de développement et de reconstruction). L'AELE est sur le point de rendre publique une déclaration de coopération avec la Hongrie, puis avec la Pologne. Cet organisme est sollicité par tous les pays d'Europe de l'Est, sauf la RDA.

4. Nature des mesures envisagées.

4.1 Culture et culture politique:

Par culture, il faut avant tout entendre culture politique:

- gestion communale,
- fonctionnement du fédéralisme, etc.

4.2. Economie:

- échanges d'expériences à long terme,
- aide financière et encouragement à l'investissement,
- promotion commerciale.

4.3. Sciences:

Il s'agit de faciliter la coopération directe des Hautes écoles et des instituts de recherche; le Fonds national assure l'exécution et la gestion des moyens engagés. Trois formes de soutien sont prévues:

- réalisation de projet de recherche communs,
- échange de chercheurs,
- participation à des réunions scientifiques et organisation en commun de manifestations scientifiques

Aujourd'hui déjà, presque toutes les universités suisses nous soumettent des projets de participation.

4.4. Formation

Tous nos interlocuteurs insistent sur ce domaine. Il appartient aux autorités des Etats intéressés de fixer leurs priorités à partir desquelles nous serons à même de présenter des offres intégrées dans des programmes bien définis, de manière à éviter un effet d'arrosage. Les dossiers indicatifs établis avec la Pologne et la Hongrie ou dans le cadre du G-24 montrent les tendances suivantes:

Pologne:

- management et organisation industrielle: gestion d'entreprise pour cadres moyens,
- finances et système bancaire,
- démocratie locale, organisation des communes,
- formation de l'environnement en contexte industriel et pédagogique (écoles élémentaires),
- perfectionnement dans des domaines spécifiques de l'industrie (construction de machine, conditionnement alimentaire),
- organisation de la distribution des biens de consommation.

Hongrie: - enseignement des langues étrangères.

RDA

- formation professionnelle,
- management,
- protection de l'environnement en contexte industriel et pédagogique (scolarité obligatoire).

Un certain nombre de projets concrets sont soutenus par des institutions publiques ou privées:

Coop-Suisse, Migros: - commerce de détail,
Société suisse des constructeurs
de machines: - protection de l'environnement
Association suisse des banquiers: - formation bancaire
Hôteliers et restaurateurs, etc.

4.5. Environnement

Quant aux problèmes d'environnement, les projets de collaboration avec la Pologne seront considérés sur la base d'expériences faites en Hongrie. Une action dans d'autres pays nécessiterait une augmentation considérable des moyens financiers à disposition (la Tchécoslovaquie fabrique encore son électricité à base de charbon non raffiné et n'a d'autre solution de remplacement que l'énergie atomique). Tous les pays sollicitent une collaboration dans le secteur des déchets spéciaux et du traitement des déchets en général.

4.6. Aide humanitaire

L'aide humanitaire relève de la DDA; des experts externes, sous la direction d'un collaborateur de la DDA ont reçu mandat de déterminer les modalités d'un engagement suisse dans le secteur des systèmes de distribution et celui des processus de soutien aux réformes.

(M. Felber)

Les chiffres indiqués ne correspondent pas à la réalité concrète: le crédit-cadre a été partagé entre la Pologne et la Hongrie sur la base d'un catalogue de demandes et d'estimations approximatives. La répartition se fera selon les besoins.

C'est à la Division politique I (Europe) qu'incomberont les responsabilités de la coordination, la gestion des aspects financiers et économiques revenant à l'OFAEE. Des renforts en personnel sont indispensables pour la durée de réalisation de ces projets.

Seiler: Die Massnahmen sollen der Hilfe zur Selbsthilfe und damit der Förderung der Selbstverantwortung dienen. Sie sollen in den jeweiligen Reformprozess integriert und den Bedürfnissen angepasst werden. Diese Kriterien scheinen mir sinnvoll.

Die schweizerische Wirtschaft hat sich bisher in Osteuropa nur zögernd engagiert. Die grossen wirtschaftlichen Probleme einerseits und auch der ungewisse Ausgang der Reformprozesse sind die Gründe dafür.

Dieser Bundesbeschluss ist von sehr grosser Bedeutung. Ist die Höhe des Kredites nicht zu klein oder die Laufzeit zu lange? Der Kredit muss unter sechs oder sieben Staaten verteilt werden, da in Kürze neben Ungarn und Polen auch weitere Staaten unseren Kriterien entsprechen werden.

Die Mittel sollten nicht die Ausgaben für die Entwicklungshilfe schmälern. In der Entwicklungshilfe muss langfristig geplant werden. Die Massnahmen für Oststaaten sind kurze und mittelfristige Starthilfen auf dem Weg zu einer gesunden wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Entwicklung.

Die Kriterien für die Gewährung von Hilfe sollten differenziert angewendet werden, d. h. restriktiv für wirtschaftliche Hilfe, locker für Massnahmen auf kultureller und umweltschützerischer Ebene. Im wirtschaftlichen Bereich gilt als Ziel die Schaffung funktionierender marktwirtschaftlicher Systeme. Die Weiterentwicklung der Demokratie ist sehr stark abhängig von der wirtschaftlichen Entwicklung.

- 6 -

Die Massnahmen sollen breit wirken, Katalysatorwirkung enthalten und Bindungen zwischen Ost und West wiederherstellen, die in der Zeit des kalten Krieges unterbunden worden sind. Diese offene Konzeption birgt die Gefahr der Verzettelung. Daher muss der Grundsatz der Konzentration hinzugefügt werden. Wir sollten uns heute auf zwei, drei kleinere Staaten konzentrieren. So kann man sich besser und gezielter auf die Bedürfnisse einstellen und die Hilfe effizienter gestalten. Dagegen stünde es der Schweiz schlecht an, wenn sie die übrigen Staaten von Hilfeleistungen ausschliessen würde. Im Interesse einer wirkungsvollen Hilfe müssen jedoch Schwerpunkte gesetzt werden. Ein Kompromiss bestünde darin, dass gewisse Massnahmen allen reformwilligen Staaten offen zu halten wären, beispielsweise auf dem Gebiet der Bildung und Ausbildung. In Absprache mit andern hilfeleistenden Staaten sollten auch Schwerpunktbildungen möglich sein. Schweden beispielsweise hat sich in Polen insbesondere auf dem Gebiete der Umwelt angeboten.

Dobler: Ich stelle die Frage, ob man die Entwicklungshilfe nicht neu definieren müsste. Bis jetzt haben wir die ärmsten aller armen Länder zu den Entwicklungsländern gezählt. Dazu sind die Schwellenländer gekommen. Bei den heutigen Massnahmen soll die Lebensmittelversorgung - eine akute Hilfeleistung - eine prioritäre Stellung einnehmen. Dies deckt sich mit unsern Leistungen in Afrika während den Hungersnöten. Auch die technische Entwicklungshilfe ist vorgesehen.

Als Präsident der Finanzkommission würde ich es begrüssen, wenn die Aufwendungen bei der Entwicklungshilfe plaziert werden könnten. Wir haben Schwierigkeiten, unser Image gegenüber dem Ausland zu wahren, wenn wir den Mittelwert der europäischen Staaten (Aufwendungen für Entwicklungshilfe) nicht erreichen.

M. Cavadini.

Les mesures envisagées dans le message sont déjà dépassées dans bien des domaines par l'évolution de la situation. La révolution politique est relativement facile à mener, et les pays intéressés pourront aisément souscrire aux conditions requises dans le message, pour l'obtention d'aide (Etat de droit, pluralisme des partis, droits de l'homme, ouverture à l'économie de marché). Or, les difficultés vont apparaître lorsque les populations seront confrontées à une baisse du pouvoir d'achat et à de très fortes restrictions - si, aujourd'hui, l'URSS cherchait à donner une certaine réalité à son économie, les produits alimentaires augmenteraient de 200 à 300%, le coût de son énergie, de 80%! Par conséquent, notre intervention dans le domaine économique est indispensable; c'est pourquoi, nous souscrivons au projet du Conseil fédéral.

Nous avons été frappés de recevoir, à la Conférence des directeurs de l'Instruction publique, une requête de l'Union soviétique qui nous demande de recevoir une mission d'information sur les structures fédéralistes dans l'enseignement. On a fait rire le monde entier avec nos 26 systèmes de formation et maintenant, nous excitons l'admiration de l'Union soviétique qui vient voir comment fonctionnent nos systèmes - il y a des revanches dans l'histoire...

Une des qualités particulières du message est de ne pas cacher les dangers de l'évolution dans les pays de l'Est: comment passer d'une économie intégralement centralisée, dépourvue d'infrastructure bancaire, de système fiscal, etc. à une économie de marché?

Quelles sont les perspectives envisagées au DFAE quant à la nature des besoins en personnel?

La Confédération n'est pas la seule à prendre des initiatives; les cantons, les communes, les organismes caritatifs, etc. ne sont pas en reste. Comment conçoit-on les indispensables structures de coordination alors que les besoins ont suivi une progression géométrique depuis la parution du message?

Dans quelle mesure les montants prévus pour la Pologne et la Hongrie (250 millions de francs) seront-ils diminués afin de répondre aux demandes d'urgence d'autres Etats? Un message séparé est-il envisagé?

Hefti: Es scheinen gewisse Parallelen zu Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg zu bestehen. Der Marshall-Plan war mit konkreten Auflagen verbunden und wurde durch alierte Hochkommissäre durchgesetzt. Mit der wirtschaftlichen Gesundung kam auch die Demokratie zum Zuge. Ostdeutschland erfährt nicht zuletzt durch die Emigration Erschütterungen. Es stellt sich die Frage, ob nicht die helfenden Nationen einen Kommissär einsetzen müssten, der ein vorher gegenseitig abgesprochenes Programm in der Praxis durchsetzen würde.

Ich unterstütze den Gedanken, Polens Energieversorgung durch Kernkraft zu sichern. Dies stösst zwar in der Schweiz auf eine gewisse Skepsis, da wir bezüglich Energie unsern Blick noch nicht nach Europa gewendet haben.

Die Entwicklungshilfe hat sehr wenig an Resultaten gezeigt, nicht zuletzt wegen der Korruption und der unmöglichen Verwaltung eines grossen Teiles der entsprechenden Länder.

Frau Weber: Ich begrüsse die Vorlage. Es ist wichtig, dass wir den betreffenden Staaten helfen, Wege zu finden, ihre wirtschaftlichen Probleme selber zu lösen.

Wir können zur Schaffung wettbewerbsmässiger Verhältnisse beitragen. Die Bildung und die Ausbildung erwähne ich speziell. Nebst Technik und Industrie haben auch der Handel und die Dienstleistungen einen hohen Stellenwert. In Ungarn ist beim mittleren Kader das Know-how für ein wettbewerbspolitisch ausgerichtetes Bankensystem praktisch nicht vorhanden.

Die Gewerkschaften wurden für ihre Mithilfe angefragt. In den früher kommunistischen Ländern ist das Funktionieren der Gewerkschaftsarbeit äusserst wichtig. Die Länder haben im allgemeinen keine Erfahrung in einer echten Sozialpartnerschaft: Sie wissen nicht, wie man miteinander redet. Es wäre im Hinblick auf die Wettbewerbsfähigkeit wichtig, auch an die Angestelltenorganisationen zu denken.

250 Millionen Franken sind ein schöner Anfang. Wir haben uns auf eine lange Atemzeit einzustellen. Die Entwicklung wird mehr als ein, zwei Jahre dauern. Darauf müssen wir uns auch budgetmässig einstellen. In dieser Beziehung muss man departementsübergreifend zu denken beginnen.

Onken: Ich möchte meine Anerkennung aussprechen, dass der Bundesrat so rasch gehandelt hat. Die Risikobereitschaft ist notwendig: Wir müssen schon in der Zeit des Umbruchs Hilfeleistungen erbringen. Die Schweiz zeigt sich in einer solidarischen Haltung.

Diese Hilfsmassnahmen sollen nicht zulasten der Entwicklungszusammenarbeit gehen. Eine neue Aufgabe muss mit neuen Mitteln angegangen werden. Die europäische Peripherie (Portugal, Italien, Griechenland usw.) fürchtet, zu kurz zu kommen, weil sich die EG-Entwicklungsleistungen auf den Osten verlagern.

Es ist richtig, dass das EDA - nicht das BAWI - die Federführung innehat. Wir müssen anerkennen, dass hier gewisse Spannungen bestehen. Für die Investitionshilfe und Handelspolitik sind 160 Mio. Franken vorgesehen, für Ausbildung, Umweltschutz, Kultur lediglich 90 Millionen. Ist diese Gewichtung richtig?

- Genügen die Mittel? Die Kommission könnte mit einem Postulat signalisieren, dass ein Anschlussprogramm folgen muss.
- Wie wird im EDA die neuste Entwicklung im Osten eingeschätzt? Ein Rückschlag in der UdSSR könnte Auswirkungen auf die osteuropäischen Länder haben. Besteht dieses Risiko? Ist die Entwicklung in der UdSSR wirklich unter Kontrolle (Nationalitätenkonflikte)?
- Ist es richtig, dass die Sowjetunion aufgrund ihrer wirtschaftlichen Potenz keine Hilfe braucht? Näher betrachtet könnte sich auch ihre wirtschaftliche Lage als bedenklich erweisen.
- Wie sieht die interne Koordination aus? Die Länder sollen nach Möglichkeit selbst beteiligt, nichtstaatliche schweizerische Organisationen sollen beigezogen werden. Inwieweit besetzen hier schon Anzeichen einer fruchtbaren Zusammenarbeit?
- Die Lebensmittelhilfe in Polen ist kritisiert worden. Wie sind diese Erfahrungen ausgewertet und in die neuen Projekte integriert worden?
- Welcher Art sind die Schwierigkeiten der Universitäten, ihre Möglichkeiten der Zusammenarbeit mit den osteuropäischen Ländern voll auszuschöpfen?
- Die Bereiche Energie, öffentlicher Verkehr fehlen im Konzept. -Wie sieht das Departement die Zusammenarbeit mit den Kantonen und den Gemeinden?
- Bei der Ausbildung denkt man nicht an das höhere, sondern an das mittlere Kader und an die Mechanikerausbildung. Wie soll konkret den Berufstätigen Wissen und Ausbildung vermittelt werden? Der Anteil von 14 Mio. für die Ausbildung sollte eventuell aufgestockt werden.
- Man denkt an ein privatwirtschaftliches Institut für internationale Zusammenarbeit. Es besteht die Gefahr, dass dies zu einer reinen Management-Ausbildung führen würde.
- Wir wollen den Ländern helfen, eine soziale und ökologische Marktwirtschaft aufzubauen. Auch für uns war hierzu ein langer Prozess notwendig; die demokratische Linke und die Gewerkschaften haben ihren Beitrag dazu geleistet. Diese Aspekte sollten bei in unsere Hilfsmassnahmen integriert werden.

Schoch: Ich bin erfreut, dass der Bundesrat rasch und in sinnvollem Rahmen reagiert hat. Das Konzept ist überzeugend. Was aufgrund der raschen Entwicklung in der Botschaft gefehlt hat, hat uns Herr Bundesrat Felber heute mündlich vorgetragen.

Es ist Sache des Bundesrates und der Verwaltung, dieses Konzept in die Tat umzusetzen, da das Parlament mit diesen neuen Aufgaben noch nicht vertraut ist. Es kann - wenn notwendig - punktuell Einfluss nehmen. Wie stellt sich Herr Bundesrat Felber zum Sinn der Schwerpunktsetzung im jetzigen Zeitpunkt?

- 10 -

Die Höhe des Betrages ist ausgewogen. Es wird sicherlich notwendig sein, ein Anschlussprogramm vorzulegen. Ich habe Vertrauen in den Bundesrat, dass er - wenn nötig - wieder rasch reagieren wird.

Die Hilfeleistungen für Osteuropa dürfen nicht von den Entwicklungshilfe-Krediten in Abzug gebracht werden. Die traditionellen Entwicklungsländer sind heute im Zusammenhang mit unseren Aktivitäten in Osteuropa von grosser Sorge erfüllt. Wir müssen Osteuropa helfen und gleichzeitig mit der Entwicklungshilfe weiterfahren wie bis anhin. Es lässt sich nichts dagegen einwenden, die Leistungen für Osteuropa bei der Entwicklungshilfe aufzurechnen und damit den Anteil am Bruttosozialprodukt zu erhöhen, wenn dies im Rahmen der OECD-Kriterien möglich ist.

Schönenberger: Wesentlich ist, dass der Bundesrat gehandelt hat. Es ist nebensächlich, wer die Federführung innehat. Die Forderung nach Anschlussprogrammen stösst ins Leere: Der Bundesrat ist sich dieser Notwendigkeit bewusst. Es ist erstaunlich, dass in Osteuropa tatsächlich jeden Tag eine neue Situation herrscht. Dass Russland keine Nationalitäten- und wirtschaftliche Probleme kenne, hat sich als Lüge herausgestellt. Ebenso hat Herr Gorbatschow zehn Tage vor der Einführung des Mehrparteiensystems öffentlich erklärt, dieses sei für Russland undenkbar. Zu meinem grossen Erstaunen sieht man im Westen diese Widersprüche nicht.

Es freut mich, dass in der Botschaft nicht an erster Stelle das Geld steht, sondern die Frage, wie und wofür es eingesetzt werden soll. Wir müssen bedenken, dass die Menschen in den Oststaaten nicht in demokratischen Verhältnissen aufgewachsen sind. Sie müssen verstehen lernen, was eine Demokratie ist; sie müssen wieder lernen zu arbeiten.

Es besteht der Grundsatz, dass die Projekte sowohl auf schweizerischer als auch auf internationaler Ebene in einen Gesamtzusammenhang gestellt werden sollen. Im Verhältnis zum Manko in den Oststaaten sind 250 Mio. Franken ein kleiner Betrag. Daher müssen die Gelder zusammengelegt und koordiniert werden.

Die Aufteilung der Gelder auf die verschiedenen Bereiche ist Angelegenheit des Bundesrates. Diese erste Phase soll als Pilotprojekt angeschaut werden; aus den Erfahrungen können wir lernen für weitere Phasen.

Präsident: Ich bitte um laufende Orientierung über die Hilfeleistungen anderer Länder in den nächsten Sitzungen. Leider ist nichts irreversibel, wir wir dies im Falle von Deutschland nach dem Ersten Weltkrieg erlebt haben. Unsere Hilfe dient dazu, die Reversibilitätsgefahr klein zu halten. Wir erleben heute im Gegensatz zur Frustration während des kalten Krieges eine Sternstunde.

Wie nimmt die schweizerische Gesellschaft Anteil am Geschehen? Die Hilfe im kulturellen und kulturpolitischen Bereich darf nicht als eine staatliche Indoktrinierung erscheinen. Daher müssen Parteien, der Nationalfonds, das Parlament usw. angespannt werden.

Im Nationalrat steht eine Motion zur Diskussion: Die Parlamentsdienste sollen Kurse für die politische Ausbildung durchführen.

Es gibt in den Oststaaten viel Organisatorisches zu leisten. Es stellt sich die Frage, ob seitens der Katastrophenhilfe und der Armee Personal eingesetzt werden könnte.

M. Felber, Conseiller fédéral.

Les nombreuses sollicitations des pays intéressés, mais aussi celle du G-24, décidé à associer la Suisse à ses travaux, ont persuadé le Conseil fédéral de l'opportunité d'un geste politique qu'il a été le premier à accomplir et à chiffrer, ce qui nous a valu les remerciements de MM. Helmut Kohl et James Baker.

(A M. Masoni)

Chaque fois que nous engagerons un projet, nous ferons connaître le nom des organisations avec lesquelles nous collaborerons. Les nombreuses offres, d'ailleurs, proviennent de gens intéressés à un secteur particulier qui nous demandent de financer leur action.

(A M. Hefti)

La nomination d'un Haut commissaire ne relève pas de la problématique des pays de l'Est: en effet, il ne s'agit pas de pays entièrement détruits, mais qui tentent de transformer leurs conditions existantes. Le plan Marshall s'adressait à l'ensemble des pays européens à part la Suisse et la Suède. Tous les pays européens ou presque étaient au même point de départ, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Après quarante-cinq ans d'obscurantisme, d'écrasement idéologique et économique, on découvre une Europe de l'Est, dont chaque élément se retrouve isolé, mais qui réagit comme elle le faisait avant 1939. On mesure tout à coup que les anciens nationalismes demeurent intacts. La peur, voire la haine que ces pays ont conservé de l'Allemagne de l'Est ne s'est pas apaisée: c'est en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie que l'on mesure l'intensité du ressentiment, pays où l'on nous rappelle que la RDA fut la première à intervenir en 1956 ou en 1968. Je me suis fait le porte-parole de l'idée selon laquelle ces mêmes Etats devaient établir des relations économiques entre eux, en mettant leurs capacités propres à contribution. La Hongrie a proposé la formation d'un groupe avec la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Les problèmes de nationalités rencontrés en URSS se répètent: on ignore, par exemple, si les Allemands du sud de la Pologne ne vont pas revendiquer leur rattachement à l'ensemble de l'Allemagne unifiée ou encore quelles seront les réactions de telle ou telle minorité allemande ou hongroise de Roumanie. On comprend dès lors, mieux le projet de M. Gorbatchev, que les Etats-Unis d'ailleurs appuient, de réunir un sommet spécial de la CSCE afin d'essayer d'obtenir de tous les Etats participants que les frontières soient définitivement arrêtées, à l'exception de celles qui séparent les deux Allemagnes.

URSS. Nul ne saurait affirmer que les processus engagés en Union soviétique sont définitifs. Cela dit, au fil des mois, une transparence croissante et les structures se modifiant rendent un retour aux anciennes institutions peu probable. Le défi des nationalités est tellement grand que l'URSS n'a en réalité aucune unité - d'où l'intérêt que les Soviétiques portent au fédéralisme. M. Gorbatchev a laissé entendre que les transformations visaient essentiellement à préserver l'intégrité de la Russie d'Europe; il semblait indiquer que les territoires asiatiques représentaient un problème en soi.

Montant et durée du crédit-cadre. Deux amendements ont été présentés (puis retirés) lors de la séance de la commission du Conseil national. Il s'agissait d'ajouter 50 millions de francs (proposition Bircher) et de ramener les délais à 2 ans (proposition Loretan). A l'heure actuelle, le coût exact de l'aide envisagée n'est pas mesuré (ni mesurable) avec précision: 250 millions de francs représentent une estimation. Le Conseil fédéral préfère, le cas échéant, présenter un nouveau message pour demander un deuxième crédit fondé sur l'expérience alors acquise.

Quant à la limitation à trois ans, la mise en oeuvre des projets, ainsi que leur financement, justifient de tels délais.

Mise au point: à ceux qui m'ont fait le reproche de ne m'être pas précipité en Roumanie, par exemple, au moment des événements dont nous avons été les témoins, je répondrai d'abord qu'il n'y avait rien à faire, que je préfère envoyer, le moment venu, des spécialistes susceptibles d'accomplir un travail efficace et qu'enfin, tous ces pays se trouvent à la veille d'élections.

Jacobi: Wir sehen eine Konzentration auf Sektoren vor. Da unsere Hilfe in erster Linie politisch motiviert ist, sollte jedes der reformwilligen Länder in den Genuss einer Leistung kommen. Die Gebiete, wo besonders die Schweiz etwas leisten kann, sind: Berufliche Ausbildung (z. B. landwirtschaftliches Technikum), Genossenschaftswesen (Landwirtschaft, Verteilung der Konsumgüter), politische Kultur und Umweltschutz.

Durch die Finanzhilfe werden auch Güter finanziert, die für den Bereich Ausbildung und Umweltschutz notwendig sind, was die Verteilung der Mittel erklärt.

Die OECD ist für die Durchschnittszahlen der öffentlichen Entwicklungshilfe zuständig. Man ist der Auffassung, dass die Leistungen für Osteuropa nicht angerechnet werden dürfen. Sie können jedoch in der Statistik separat aufgeführt werden.

Jugoslavien stellt einen Sonderfall dar. Die Frustration ist gross: Es hat als erstes Land Reformen ergriffen, ist aus dem Warschauer Pakt ausgetreten. Jetzt steht es - verglichen mit den andern Reformländern - am Schluss. Dies liegt u. a. an den schlechten Beziehungen innerhalb der Föderation.

Unsere rasche und substantielle Hilfestellung soll zur Irreversibilität beitragen. Durch die Schaffung einer möglichst hohen wirtschaftlichen Stabilität kann auch die politische Stabilität aufgebaut werden.

Arioli: Vom den 160. Mio. Franken sind 150 Mio. Finanzhilfe für Polen. Polen befindet sich unter den reformwilligen Staaten in einer besonderen Situation. Ein entscheidendes Motiv auch der übrigen Länder Gruppe 24 ist der Gedanke, dass die politischen Reformen nur lebensfähig sind, wenn möglichst rasch auch auf wirtschaftlichem Gebiet eine Verbesserung sichtbar wird. Polen ist bezüglich seines wirtschaftlichen Standes (Industrie, Infrastruktur) in Vergleich zu seinen Comecon-Nachbarn weit zurückgeblieben. Entsprechend braucht es Investitionsgüter (Infrastruktur, Modernisierung) und Reproduktionsmaterialien (Vorprodukte für industrielle Betriebe). Seit Jahren hat Polen keinen Zugang mehr zu Krediten, da es sich 1981 als zahlungsunfähig erklärt hat. Die Verhandlungen über die Umschuldung (Pariser Club) sind schleppend vorangegangen; erst im letzten Jahr erfolgten gewisse Kreditzusagen von einzelnen Ländern. Und dies nicht etwa infolge einer Verbesserung der finanziellen Lage in Polen, sondern aus rein politischen Gründen.

Will man also Polen die Möglichkeit geben, seine Infrastruktur zu modernisieren, seine Industrie zu rehabilitieren, so muss man ihm auch Kredite gewähren. Noch besser wären Geschenke, was aber für die meisten Länder aus budgetären Gründen nicht möglich ist. Wir haben vorgesehen, dass man wenigstens für einen Teil der Kredite Konditionen gewährt, welche über die Marktkonditionen hinausgehen (längere Laufzeit, verbilligte Zinsen).

- 14 -

Die Verwendung der Kredite ist an Projekte gebunden. Zusammen mit den zuständigen polnischen Stellen werden wir gesunde und lebensfähige Projekte auswählen. Die Auswahl, Bewertung, Ausführung und Ueberwachung der Projekte durch Experten wollen wir an spezialisierte Institutionen vergeben. Diese wiederum werden von unsern eigenen Leuten ausgewählt, instruiert und überwacht.

Welches sind die Sektoren mit prioritären Bedürfnisse? Polen hat schon im Herbst 1989 eine Wunschliste mit Bedürfnissen überreicht, die sich jedoch als zu umfassend erweist. Die Resultate einer Expertengruppe der Gruppe 24 sind nicht konkludent: Man könne den Oststaaten nicht diktieren, was sie zuerst machen müssten, nachdem man ihnen gesagt habe, sie sollten den Wettbewerb einführen. Man solle die Unternehmen in Polen in Zusammenarbeit mit den westlichen Unternehmen entscheiden lassen. Im Augenblick, wo man günstige Finanzierung hineinbringt, muss man jedoch auch ein eigenes Urteil einbringen. Auch die Weltbank hat erste Projekte in Polen finanziert.

Die Sektoren Energie und öffentlicher Verkehr sind durchaus nicht ausgeschlossen. Die Schweiz kann in diesem Bereich jedoch keine sichtbaren Ergebnisse erzielen. Die Bauten können von den Ländern selbst lokal finanziert werden.

Mit den übrigen 10 Mio. wollen wir Investitionsförderung im engeren Sinne betreiben. Die Reformländer haben als erste Priorität Direktinvestitionen genannt. Westliche Unternehmen sollen investieren, Betriebe kaufen, sich an Betrieben beteiligen, Management- und Marketing-Know-how und Absatzkanäle mitbringen. Der Bund kann sich an Direktinvestitionen nicht selbst beteiligen. Wir möchten einen Beratungs- und Informationsdienst für kleine und mittlere Unternehmen schaffen (Anlaufstelle für Zusammenarbeit und Partnerschaft). Wir sehen auch die Vorfinanzierung von Studien für kleine und mittlere Schweizer Unternehmen vor. Der Informationsdienst soll geeignete Partner aufspüren und helfen, diese zu evaluieren. Aus personellen Gründen können solche Arbeiten von kleinen und mittleren Unternehmen nicht selbst erbracht werden. Um das Risiko zu vermindern, sollte die Möglichkeit bestehen, eine Evaluation zumindest anteilsweise vorzufinanzieren. Sollte das Projekt nicht zustande kommen, wäre die Uebernahme einer Hälfte der Vorfinanzierung durch den Bund vorbehalten. Aufgrund der bisherigen Erfahrungen (z. B. das UNIDO-Büro in Zürich) glauben wir, mit 5 Mio. Franken auszukommen.

Im Bereich der Handelsförderung wollen wir auf Begehren der Ostländer einen Auskunftsdienst für Exporte nach der Schweiz aufziehen. Diese Aufgabe wollen wir der schweizerischen Zentrale für Handelsförderung übertragen.

Stäheli: Die von Herrn Ständerat Seiler geäußerten Kriterien entsprechen unsern Vorstellungen. Wir versuchen die Verzettelung zu vermeiden. Man muss zwischen finanziellem Engagement und Goodwill unterscheiden: Mit relativ wenig Geld kann man viel Goodwill gewinnen in Gebieten der Ausbildung und der politischen Kultur. Dies ermöglicht auch die Streuung auf mehrere Länder, ohne dass diese finanziell vorgenommen wird.

- 15 -

Wir verfügen über einen Rahmenkredit für die internationale humanitäre Hilfe. Dieser gilt für alle Länder, in welchen die Voraussetzung für eine humanitäre Soforthilfe gegeben ist.

Die enorme Preissteigerung in Polen und die Blockierung der Löhne verursachen eine Reduzierung des Realeinkommens. Zweck dieser Hilfe ist es gerade auch, solche sozialen Ungerechtigkeiten zu lindern. Dies nennen wir den kontrollierten Wandel. Wir versuchen zu vermeiden, dass die Situation zu Streiks und Demonstrationen führt, damit die politischen und wirtschaftlichen Reformen nicht gefährdet werden.

Wir sehen nicht vor, Entwicklungshelfer für Oststaaten einzusetzen. Wir wollen diese Aufgaben an Institute und private Organisationen abgeben. Es ist ausserordentlich wichtig, die richtigen Leute auszuwählen, zu koordinieren und zu kontrollieren, damit wir gewährleisten können, dass die Qualität dessen, was geleistet wird, gut ist. Wir haben zu diesem Zweck an sieben Stellen gedacht.

Es muss unterschieden werden zwischen der internationalen Koordination, jener in der Schweiz und jener in den osteuropäischen Ländern. Die internationale Koordination wird durch die Gruppe 24 in Brüssel durchgeführt. Sie funktioniert mehr im Sinne einer gegenseitigen Information als einer Zuteilung von Aufgaben. Die Koordination in den osteuropäischen Ländern erfolgt ebenfalls durch die Gruppe 24. Die Koordination in der Schweiz wird Aufgabe einer Arbeitsgruppe unseres Departementes sein. Viele private Organisationen sind tätig. Ueber 250 Schweizer Gemeinden haben rumänische Gemeinden adoptiert. Diese organisieren sich selber mit Hilfe des Schweizerischen Roten Kreuzes, der Caritas etc.

Es besteht nicht die Idee, einen Kommissär in diese Länder zu schicken. Die EG wird jedoch in diesen Ländern Missionen eröffnen, welche Uebersichts- und Informationsaufgaben übernehmen werden.

Unser Projekt beinhaltet die Ausbildung vor allem von Ausbildnern und des mittleren Kaders und die Zusammenarbeit mit Organisationen im Rahmen der Sozialpartnerschaft. Wir wollen jedoch nicht missionieren; wir warten auf die Anfrage vom Ausland.

Zur Aufteilung der Mittel: Die Ausbildung ist sehr personalaufwendig. Die Auswahl des Personals ist die grössere Arbeit als der Entscheid, 150 Mio. an den Stabilisierungsfonds zu geben. Wir müssen unter über 70 vorgeschlagenen Projekten auswählen. Es wird also weniger finanzielle Probleme als Personalprobleme geben.

Als Kleinstaat können wir einer Supermacht wie der UdSSR keine Hilfe im wirtschaftlichen Sinne leisten. Wir sehen jedoch - als politisches Signal - Massnahmen vor, z. B. auf dem Gebiet des Föderalismus. Die baltischen Länder haben wir ausgenommen, weil sich Finnland und Schweden sehr stark auf diese konzentrieren.

Zur Abwicklung der Hilfe: Für die verschiedenen Gebiete soll die entsprechende Direktion zuständig sein (z. B. das BAWI für Handel und Finanzen). Durch eine interdepartementale Arbeitsgruppe soll die Uebersicht bewahrt werden. Alle Aktionen müssen an die Gruppe herangetragen werden; sie hat beratende Funktion. Entscheide werden durch die entsprechenden Direktoren gefällt.

Die Kritik an der Lebensmittelhilfe für Polen scheint uns nicht berechtigt. Die Reaktion der polnischen Bevölkerung war positiv, auch der Einkauf des Getreides in Ungarn hat sich als vorteilhaft erwiesen.

Die Gemeinden sind v. a. mit bezug auf Rumänien tätig. Wir sind zur Zusammenarbeit bereit, wollen die Aufgaben der Gemeinden jedoch nicht übernehmen: Auf jeder Stufe soll gehandelt werden. Eine grosse Zahl von Organisationen interessieren sich für die Aktionen (Städteverband, Studentenverbände, Depeschenagentur etc.). Neben den gemeinnützigen Organisationen engagieren sich auch Emigrantenorganisationen, was zeigt, dass grosse Teile der Bevölkerung am Geschehen Anteil nehmen.

Bei der Ausbildung stehen Buchhaltung, Sprachen, Banken und Management für mittleres Kader im Vordergrund. Die Auslagerung ist auf verschiedene Institute je nach Sachgebiet vorgesehen (z. B. die Universität Lausanne für Ausbildung und öffentliche Verwaltung).

Es braucht zum Lernen der Demokratie tatsächlich ein Know-how wie beim Führen von Unternehmungen.

Gyger: Die Direktion für internationale Organisationen deckt die Fachbereiche Wissenschaft, Umwelt, Ausbildung und Kultur ab.

Wir konzentrieren uns auf dem Gebiete des Umweltschutzes auf Ungarn. In Polen beteiligen wir uns allenfalls an einer multilateralen Aktion. Im Rahmen der Gruppe 24 und in Zusammenarbeit mit Ungarn haben wir die Sektoren Beseitigung von Sondermüll, Abfallbewirtschaftung und Ausbildung identifiziert. Wir werden werden zusammen mit dem BAWI und dem BUWAL eine Expertengruppe beauftragen, in Zusammenarbeit mit Ungarn ein konkretes Programm auszuarbeiten. Dieses werden wir kontrollieren und mit der neuen ungarischen Regierung gutheissen und realisieren.

Im Ausbildungsbereich konzentrieren wir uns auf einzelne Programme (z. B. ein Projekt mit der Universität Neuenburg, Sprachausbildung). Andere Bereiche kommen im Rahmen der multilateralen Koordination zur Behandlung. An den Bereichen Genossenschaftswesen und Sozialpartnerschaft ist Ungarn nicht interessiert. Dies ist wie folgt zu erklären: Es wird von einem Wirtschaftssystem ausgegangen, welches nicht unseren Verhältnissen entspricht. Die Ungarn sind sich der Bedeutung gewisser Probleme (noch) nicht bewusst. Wir müssen es verhindern, ihnen zu sagen, wo die Probleme liegen. Sie müssen mit den Problemen an uns herankommen.

Die Koordination in den osteuropäischen Ländern ist schwierig, weil die Strukturen fehlen. Auf Wunsch möchten wir daher bei der Koordination in den Ländern unterstützend wirken. Weder die Schweiz noch die Gruppe 24 kann diese jedoch gänzlich übernehmen! Man sucht noch nach dem Weg, wie die Koordination (zentrale Lenkung) mit einem Uebergang zur Marktwirtschaft verbunden werden kann.

- 17 -

Die Koordination innerhalb der Sektoren funktioniert gut. In Zusammenarbeit mit Delegierten der Universitäten wollen wir eine Koordination zwischen der Vielzahl von Projekten erreichen.

Ablauf und Auslagerung am Beispiel der Universität Neuenburg: Es wurde uns ein interessanter Vorschlag im Management-Bereich unterbreitet, der auf kleinere und mittlere Unternehmen ausgerichtet ist. Die Universität in Budapest zeigt sich interessiert; eine Zusammenarbeit scheint möglich. Zunächst muss die entsprechende Abteilung der Uni Neuenburg (Division des sciences économiques et sociales) ein Programm ausarbeiten, welches auf die Bedürfnisse Ungarns ausgerichtet ist.

Zur öffentlichen Verwaltung: Wir möchten dem Institut des hautes études en administration publique einen globalen Auftrag in Zusammenarbeit mit dem Verein Schweizer Städte erteilen. Prioritär wollen wir Kurse in den Empfängerländern organisieren. Eine längere Begleitung ist vorgesehen.

Schwierigkeiten unserer Universitäten bestehen darin, dass die Zusammenarbeit personal- und finanzintensiv ist. Wir sind der Ansicht, dass mit verhältnismässig bescheidenen Mitteln viel erzielt werden kann. Wir müssen die Universitäten bei der Realisierung unterstützen.

Le président.

L'entrée en matière n'est pas combattue

Vote - Abstimmung

Titre et préambule
articles 1-3

adoptés

Vote sur l'ensemble - Gesamt Abstimmung

Le projet d'arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour le renforcement de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et pour les mesures d'aide immédiate correspondantes

est adopté à l'unanimité

Porte-parole de la commission: M. Masoni, Président de la commission.

3003 Berne, 27 février 1990

Commission des Affaires étrangères
Kommission für auswärtige Angelegenheiten

PROCES-VERBAL PARTICULIER 2 de la séance du jeudi 15 février 1990, de 08h45 à 14h00, Berne, Palais du Parlement, salle 4

ORDRE DU JOUR

4. Heure des questions - Fragestunde

5. Actualités - Aktualitäten

6. Divers - Verschiedenes

(Pour les autres objets à l'ordre du jour, voir procès-verbal général - Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll)

TEILNEHMER

Président: M. Masoni

Membres présents: MM. Cavadini, Dobler, Hefti, Onken, Schoch, Schönenberger, Seiler
Mme Weber

Autres membres présents:

M. Felber, Conseiller fédéral, chef du DFAE
M. Jacobi, Secrétaire d'Etat, DFAE
M. Schaller, Secrétaire général, DFAE
M. J. Staehelin, Ambassadeur, DFAE
M. Kellenberger, Ambassadeur, BI
M. Gyger, Ministre, DFAE
M. Lautenberg, Ministre, DFAE
M. Woker, DFAE

membres excusés: MM. Huber et Schmid

Secrétariat: M. Aebi

Procès-verbal: Mme Hager (a),
M. Dinkelmann (f)

Datum	1.3.90
X	Sauvant
X	Robert
X	Huber
X	Dok-Dienst
X	Frischknecht NR
X	Komm. NR BUNOI
X	Komm. SR
X	Frakt. R, V
X	AEBI
X	FK

Verzeichnis der Mitglieder

Die Mitglieder der Kommission sind:

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Präsidentin: Frau Dr. ...

Präsident: Herr Dr. ...

Datum	1.1.10
Sauvini	X
Roben	X
Hüdy	X
Dok-Lent	X
Reichmicht	X
Komm. NR	X
Komm. OR	X
Fehl	X
	X
	X

4. Heure des questions - Fragestunde
5. Actualités - Aktualitäten

1. Fonctionnement de la politique étrangère suisse dans un monde en mutation.

M. Felber, Conseiller fédéral

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les mutations de plus en plus rapides de notre environnement influencent toujours davantage nos relations extérieures. Les données de la politique étrangère internationale varient en fonction de deux types de critères:

les mutations objectives, liées aux progrès techniques, intéressent:

- la globalisation des problèmes,
- le renforcement de l'interdépendance entre les Etats,
- la forte croissance économique;

les mutations subjectives découlent des évolutions politico-historiques et résultent:

- des programmes politiques des gouvernements avec lesquels nous entretenons des relations ou pas,
- d'une volonté directement exprimée par les peuples de ces Etats.

A. Les mutations objectives.

Les modifications techniques dans le secteur des communications et de la transmission des informations exercent une incidence considérable sur notre politique étrangère, de même que la dimension globale des grands défis de notre temps tels que la protection de l'environnement, qui touche simultanément tous les pays, les questions de santé et de drogue, le terrorisme international, les problèmes de développement et leur fréquent corollaire: l'endettement.

Face à ces défis, le seul moyen d'obtenir des résultats perceptibles passe par la dimension internationale, comme on aura l'occasion de le voir au fil de toute une série de rapports, contrats, accords, qui vous seront soumis au cours de l'année.

Quant aux aspects que revêt la diplomatie sur le terrain, on observe qu'en dépit du titre prestigieux que nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires portent toujours, ils ne disposent plus du temps nécessaire pour traiter, de manière indépendante, les affaires bilatérales engagées dans les Etats dans lesquels ils sont accrédités. Ils ne sont plus extraordinaires parce qu'ils restent en place, ils ne sont plus plénipotentiaires parce qu'il reçoivent quotidiennement des directives, quand ce n'est pas d'heure en heure (enlèvements d'otages, par exemple). Leur liberté est donc beaucoup plus limitée que par le passé. On demande au diplomate - ce qui demeure sa vocation - d'être un généraliste à même de faire appel au plus vaste champ de connaissances possibles, mais on exige de lui qu'il cerne avec la plus grande célérité d'infimes détails relatifs à certains documents quelquefois fort complexes, comme les dossiers financiers, en particulier: on attend d'un diplomate qu'il soit en mesure de rédiger des rapports synthétiques, pratiquement sur n'importe quel sujet. Compte tenu de telles circonstances, je suis de ceux qui considèrent que la diplomatie de salon ne correspond plus aux réalités. Nos diplomates sont de plus en plus amenés à s'adresser simultanément à un grand nombre de pays appartenant à une même organisation, à une même région avec lesquels nous éprouvons un problème relationnel identique. Il est indispensable, par exemple, que nos douze ambassadeurs tiennent le même langage lorsque nous nous adressons à la CEE. De plus en plus fréquemment, les ambassadeurs intéressés sont réunis en conférence restreinte:

- la conférence sur les problèmes de Bretton Woods a déjà eu lieu;
- mars 1990: conférence des 18 ambassadeurs dans les pays de la CEE et de l'AELE, en vue de l'engagement de négociations relatives au traité sur l'Espace économique européen;
- juin 1990: conférence des ambassadeurs accrédités en Europe centrale et en Europe occidentale;
- conférence générale.

A l'instar de leurs collègues à l'étranger, les ambassadeurs rattachés à la centrale sont aussi tenus, à côté de leurs obligations professionnelles, d'étendre le champ de leurs connaissances. En effet, il n'est pas d'activité étatique qui ne comprenne des aspects internationaux; c'est ainsi que les services du DFAE s'occupent:

- de protection de l'environnement,
- de coopération internationale en matière de médias,
- d'affaires scientifiques et culturelles,
- de transports,
- de navigation maritime,
- de politique des réfugiés,
- des questions bancaires et financières,
- de l'intégration économique sous toutes ses formes, etc.

Tous ces services travaillent en étroite collaboration avec les autres départements et les offices fédéraux directement intéressés ou qui détiennent le dossier, en assumant la responsabilité principale ainsi que la gestion. Par conséquent, le DFAE remplit une tâche de coordination, d'autant plus que la sauvegarde de nos intérêts à l'étranger implique parfois qu'un gain dans un domaine compense une concession dans un autre. Voilà la raison pour laquelle, la présence d'une représentation diplomatique ou celle du DFAE dans toute espèce de conférence est indispensable.

Une telle évolution exige beaucoup de discipline de la part des autres départements, ainsi qu'une très grande transparence quant au traitement des questions internationales figurant aux dossiers concernés. Ces mêmes départements bénéficient également des infrastructures ainsi que de toutes les ressources techniques et humaines que le DFAE entretient à l'étranger.

La nature des défis que rencontrent les sociétés d'aujourd'hui est telle qu'une approche internationale et multilatérale s'impose de plus en plus; elle remplace progressivement l'approche strictement nationale ou bilatérale, ce qui explique l'engagement accru de notre pays dans de nombreux forums internationaux: CSCE, Conseil de l'Europe, GATT, AELE, organisations spécialisées du système des Nations Unies et bientôt, peut-être, les institutions de Bretton Woods.

Lorsque l'on évoque la globalisation des problèmes, on ne saurait ignorer les clivages Nord/Sud, les questions de développement, et celle, de plus en plus aiguë, de l'endettement. Un échec dans la résolution de ces graves problèmes ne restera certainement sans conséquences sur les pays industrialisés en général et sur la Suisse, en particulier.

B. Les mutations subjectives.

Ces modifications relèvent d'évolutions politiques et économiques qui nous touchent plus directement:

- la dynamique de l'intégration européenne (thème d'actualité pour les deux prochaines années),
- les changements en Europe centrale et orientale,
- la détente Est-Ouest,
- les perspectives de résolution des conflits régionaux,
- l'essor de nouveaux pôles économiques et politiques dans le monde.

L'intensification de nos activités dans ce domaine absorbe, aujourd'hui, les ressources de mon département, d'une manière croissante, qu'elles aient trait aux effectifs du personnel ou soient d'ordre intellectuel et financier. Notre tâche ne se limite pas à la gestion des affaires courantes: il est indispensable que nous disposions du temps nécessaire afin d'effectuer un travail conceptuel en vue de la formulation des nouvelles structures paneuropéennes, par exemple, qui devront, à terme, remplacer l'ordre existant en Europe, depuis la mise en place des structures de Yalta. Plus que tout autre domaine, les Affaires étrangères subissent les répercussions d'évolutions sur lesquelles nous n'avons aucune prise (cette constatation vaut, d'ailleurs, pour les deux types de mutations évoquées).

On nous demande d'ouvrir une ambassade à Hanoï; or, nous n'avons personne. Il serait dommage d'attendre que les événements qui se dessinent au Vietnam prennent de l'ampleur pour envoyer une mission diplomatique sur place.

La plupart des défis auxquels nous avons à faire face ne sauraient être résolus par la Suisse seule. C'est pourquoi, l'efficacité commande que nous soyons disponibles au bon moment de façon à nous joindre aux travaux des groupes de pays intéressés.

Le président.

Au nombre des défis évoqués par M. Felber, Conseiller fédéral, il est indispensable de prendre en compte les problèmes soulevés par les déséquilibres économiques, les clivages Nord/Sud et les migrations qui s'ensuivent, de même que la montée inquiétante des nationalismes et des fondamentalismes.

La recherche d'instruments adéquats à même de permettre au Conseil fédéral de dominer la problématique européenne constitue matière à réflexion: certaines voix se font entendre pour suggérer aux Etats qui se situent dans la sphère européenne, d'adopter le système présidentiel. Les récentes propositions de M. Zimmerli, Conseiller aux Etats, sont à prendre en considération dans ce contexte.

2. Rapprochement des superpuissances et conflits régionaux.

M. Felber, Conseiller fédéral.

Il faut entendre par conflits régionaux des crises ou des engagements militaires géographiquement limités.

Il convient cependant de faire la distinction entre conflits régionaux provoqués ou récupérés, dans le passé, par la rivalité Est/Ouest et ceux qui se sont développés et sont restés en marge de cette rivalité.

L'évacuation actuelle de l'idéologie marxiste-léniniste par le "camp socialiste" ainsi que la nouvelle qualité des relations Est-Ouest ont une influence décisive sur les premiers types de conflits: Afrique australe, Indochine, Afghanistan, etc. La perestroïka et l'abandon du messianisme révolutionnaire auront un effet démobilisateur certain sur les pays du tiers monde.

En revanche, les conflits indépendants de l'équation Est-Ouest ne bénéficient pas directement du rapprochement des superpuissances: Iran/Irak, Sahara occidental, Chypre, etc.

La question namibienne constitue l'exemple par excellence d'un conflit dont le règlement pacifique est le résultat direct de la concertation américano-soviétique.

Inversement, le conflit du Sahara occidental ne se résoudra qu'en dehors de l'intervention des grandes puissances. On observe, qu'à partir du moment où ces dernières n'ont plus d'intérêt stratégique à défendre, l'ONU ou les organisations régionales intéressées sont à même d'agir plus librement.

L'intégrisme islamique et les nationalismes assortis de revendications territoriales, la pauvreté et les inégalités, l'absence de valeurs démocratiques seront toujours des causes d'instabilité propres à provoquer de nouveaux conflits régionaux qui pourront se développer avec d'autant plus de liberté que les deux grandes puissances auront renoncé à se partager le rôle de policier du monde.

Ces nouveaux conflits pourront éclater et se prolonger aussi longtemps qu'ils ne menaceront pas les intérêts des grandes puissances. Ils pourront aussi être meurtriers en proportion de l'amélioration des moyens militaires disponibles sur le marché international. Il est indispensable que nous nous associons aux discussions en vue de l'interdiction des armes chimiques (pour les pays pauvres, l'arme chimique constitue le moyen de destruction massive à la portée de leurs possibilités financières).

Le Président.

Jusqu'à la guerre de Corée, l'ONU avait concrétisé l'idée d'une force d'intervention effective. Par la suite, le division du monde en deux blocs fit cesser toute action de ce genre. Les modifications des rapports Est-Ouest ne seraient-ils pas de nature à redonner vie à ce projet d'un corps de l'ONU appelé à intervenir principalement dans les conflits régionaux?

3. Adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton WoodsM. Lautenberg.

Dans la ligne de la décision de principe de 1982, le Conseil fédéral a décidé d'adopter, le 20 décembre 1989, une stratégie en vue d'une adhésion aussi rapide que possible.

Depuis une quinzaine d'années, les institutions de Bretton Woods et la Suisse n'ont cessé de se rapprocher. Les raisons invoquées par le passé contre une adhésion (elles avaient trait aux statuts du fonds tels qu'ils étaient définis dans les années quarante) ont aujourd'hui entièrement perdu leur pertinence, parce que nous opérons dans un système monétaire multilatéral et convertible et que les statuts du FMI n'ont jamais été mis en application. De ce fait, les principes de notre politique étrangère et de notre politique économique extérieure commandent que nous réévaluions cette situation.

En 1974, La Suisse est admise en tant d'observateur au Comité du développement de la Banque mondiale. Ce dossier est entre les mains de l'OFAEE.

En 1975, le président de la Banque nationale suisse est admis en qualité d'observateur.

Depuis 1977, la Suisse bénéficie d'un statut d'observateur aux réunions plénières, lors de l'assemblée annuelle.

La collaboration suisse touche nombre d'activités: prêts de la Banque nationale au FMI, actions de secours et de soutien, cofinancement des reconstitutions de l'IDA. La Banque mondiale dispose d'un accès privilégié à notre marché des capitaux.

En 1984, la Suisse a adhéré aux accords généraux d'emprunt du FMI, ce qui lui a permis de devenir membre à part entière du groupe de Dix.

En contrepartie de ces engagements, l'économie suisse participe dans une large mesure à des adjudications de commandes et d'ordres de la Banque mondiale, participation qui se situe au-delà de la quote-part ordinaire. Là réside un argument supplémentaire en faveur de la normalisation de nos relations.

- 7 -

Le FMI et la Banque mondiale constituent un organisme central et indispensable dans les domaines de la coopération monétaire et du développement, ainsi que de l'endettement international. L'entrée aux institutions de Bretton Woods garantirait définitivement la participation des entreprises.

Nous devons agir rapidement si nous entendons saisir l'occasion de nous assurer une place au Comité directeur de la Banque mondiale, les constituencies étant limitées en nombre. Les changements observés en Europe de l'Est entraîneront des aménagements au sein du comité directeur, modifications qui pourraient nous être favorables.

D'une manière générale, la Suisse doit renforcer sa présence internationale pour défendre ses propres intérêts et ce faisant, participer aux prises de décision qui la concernent de manière à éviter les risques de marginalisation.

En les circonstances actuelles, notre participation se complique par la recherche de formules ad hoc à chaque fois qu'il s'agit de notre contribution, ainsi que du contrôle et de la gestion des projets financés avec notre collaboration.

Il est dans l'intention du Conseil fédéral d'adhérer simultanément avant septembre 1992 au fonds, à la Banque mondiale, à l'Agence de développement et à la Société financière internationale. Les possibilités d'aménager les constituencies se présentent tous les deux ans.

Le Conseil fédéral s'estime prêt à souscrire à une quote-part suffisante au capital, quote-part qui devra refléter l'importance financière de la Suisse.

Toute une série de contacts exploratoires auront lieu dès le mois de juin 1990. Les procédures de consultation et parlementaires sont prévues entre juillet 1990 et l'été 1991; en cas de référendum (facultatif), un vote populaire aurait lieu au printemps 1992.

Hefti: Wie sehen die Möglichkeiten für die Schweiz zur Mitgliedschaft im Exekutivrat aus? Welche negativen Folgen sind zu bedenken?

Präsident: Wie stehen die andern Länder zur Partizipation der Schweiz? Aufgrund eines Artikels (Art. VIII, Sektion 2) wäre es möglich, dass Einigungen mit einem Land mit Währungskontrolle (in fremder Währung) in keinem der Länder des Abkommens durchgesetzt werden könnten. Dies ist der hauptsächlichliche Einwand von Seiten der Banquiersvereinigung. Wie steht die Verwaltung zu diesem Problem?

Lautenberg: Der Bundesrat operiert mit der Hypothese eines permanenten Sitzes im IWF. Zwei Gruppen von Problemen bestehen: Erstens bezüglich der kalkulatorischen Grösse unserer Quote, zweitens bezüglich der Umstellung existierender Constituency.

Bei der Berechnung der Quoten gibt es objektive Kriterien und einen grossen Spielraum einer weiteren Einschätzung. Die reelle Quote im Verhältnis zur kalkulierten Quote bewegt sich meist zwischen 0,3 und 0,8. Wie das konkret gehandhabt wird, können wir erst dann sagen, wenn wir die Diskussion mit dem IWF aufgenommen haben. Wir operieren aufgrund von objektiven Faktoren mit einer Grössenordnung von in etwa 2 %. Ueber die Marge der Negotzierbarkeit wissen wir nichts. Die für den IWF ausgehandelte Quote wird ebenfalls für die Weltbank zum Zuge kommen. Daher sind wir daran interessiert, beim IWF eine möglichst hohe Quote zu haben, bei der Weltbank hingegen eine möglichst niedrige.

Die Constituency ist über Jahre hinweg natürlich gewachsen. Bei einzelnen Ländern und im Verhältnis einzelner Länder sind unterschiedliche Entwicklungen eingetreten. Das frappierendste Beispiel ist die generelle Quotenaufstockung und die Auswirkung auf die ersten fünf Positionen. Auch die folgenden Positionen sind stark zementiert. Wenn wir uns bei existierender Constituency einfügen müssen, ist das nicht ohne Spannungen möglich. Daher sollten wir eine Beschleunigung in das Dossier hineinbringen: Verschiedene osteuropäische Länder möchten beitreten. Möglicherweise wird aufgrund dieser Entwicklung eine Wiederverteilung der Karten vorgenommen.

Die Sondierungen haben noch nicht begonnen. Die Botschafterkonferenz letzte Woche hatte zum Ziel, eine gemeinsame Sprachregelung nach aussen zu definieren und das präzise Vorgehen in den Hauptstädten abzusprechen. Die Delegation wird sich auf den Weg machen. Die letzten Kontakte werden vermutlich am Rande der Frühjahrstagung der Bretton Woods stattfinden.

(A M. Masoni, Président de la commission)

Nous considérons que les craintes évoquées ne jouent pas de rôle, parce que nous disposons aujourd'hui d'un système largement convertible, de sorte que les problèmes de restrictions sur les paiements courants perdent de plus en plus d'importance. A l'intérieur de la Communauté, on observe une tendance générale à une libéralisation des mouvements de capitaux, tendance qui se propagera aux pays d'Europe de l'Est. Il est d'ailleurs extrêmement difficile de limiter les mouvements de capitaux.

4. Développements récents du processus d'intégration européenne.

Frage Hefti:

- Bedeutung des schweizerisches NEAT-Projektes in diesem Prozess,
- Bedeutung der einseitigen Abhängigkeit im Nuklearenergiebereich,
- Idee eines separaten Vertrages der Schweiz mit der EFTA und den EG (Austritt der Schweiz aus der EFTA).

M. Felber, Conseiller fédéral.

La réunion ministérielle des pays de la CEE et de l'AELE s'est tenue à Bruxelles, le 19 décembre 1989. Elle a mis un terme à la phase de discussions informelles lancées par Jacques Delors, le 17 janvier 1989. Un premier objectif de négociations est désormais acquis; il s'agit d'établir, du point de vue de la substance, un régime de libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, qui soit aussi proche que possible de celui qui sera en vigueur dans les pays de la CE, une fois réalisé le Marché unique. Un deuxième élément de négociation consistera à mettre en place à côté des quatre libertés mentionnées, des politiques d'accompagnement nécessaires à l'accomplissement de l'Espace Economique Européen (EEE). Ces politiques d'accompagnement porteront essentiellement sur:

- la recherche et le développement,
- l'éducation,
- la protection de l'environnement,
- le droit des sociétés, etc.

(M. Felber)

Un troisième élément sera de créer des institutions communes à la CEE et à l'AELE, destinées à la mise en oeuvre et à la surveillance du traité instituant l'EEE.

A partir du 19 décembre 1989, des pourparlers exploratoires ont été engagés (avant de faire place à une négociation prévue pour la fin du premier semestre 1990, environ). Nombre de questions restent à clarifier.

1. Il faut déterminer l'étendue du droit communautaire, puisque l'accord sur l'EEE reprendra le droit communautaire acquis. Il s'agit des dispositions minimales qui permettront la réalisation des quatre libertés et la mise en oeuvre des politiques d'accompagnement. En l'état actuel des discussions, un régime d'union douanière, ainsi qu'une politique agricole commune sont écartés de la négociation.

2. Les domaines pour lesquels les pays de l'AELE devront négocier des régimes dérogatoires doivent être identifiés; dans certains cas, des régimes transitoires, qui nous permettraient d'adapter notre droit au cours des années seront envisagés.

Nous demanderons un régime dérogatoire, c'est-à-dire une exception permanente, afin de maintenir l'aspect quantitatif de notre politique à l'égard des étrangers: les dispositions de la libre circulation ne sauraient nous imposer des règles que nous avons arrêtées - de tous les pays d'Europe, à l'exception du Luxembourg qui constitue un cas particulier, la Suisse accueille, de loin, le nombre d'étrangers le plus élevé, par rapport à sa population résidente.

3. Les mécanismes de participation aux prises de décisions relatives à l'évolution future de l'EEE. Une solution idéale consisterait à conclure un traité à même de déployer ses effets en même temps que le programme d'achèvement du Marché unique intérieur, c'est-à-dire, le 31 décembre 1992. Cependant, l'AELE ni le Conseil fédéral n'ont fixé un calendrier.

Des incertitudes subsistent quant aux aspects institutionnels du problème. Nous savons aujourd'hui que la Communauté n'est pas prête à recevoir quelque nouveau membre que ce soit, avant d'avoir accompli sa propre intégration. L'EEE demeure une option particulièrement attrayante de la politique d'intégration parce qu'elle établit entre la Communauté et nous des conditions-cadres semblables à celles du Marché unique. Ainsi, un potentiel discriminatoire à l'égard de nos entreprises et de nos citoyens, sera éliminé.

Si la question institutionnelle ne devait pas aboutir à des résultats satisfaisants, nous pourrions être amenés à réactiver notre réflexion sur le scénario de l'adhésion, ou envisager un retour à une politique d'intégration traditionnelle.

Le Conseil fédéral a conclu que, afin de préserver notre crédibilité et de maintenir notre engagement, il était nécessaire de poursuivre les négociations sur l'EEE jusqu'au bout; c'est au terme de ces discussions qu'il sera décidé si la solution du traité qu'on nous propose est intéressante.

- 11 -

(M. Felber)

Nous considérons qu'aucune porte n'est fermée. Indépendamment des questions institutionnelles (démocratie directe, fédéralisme, neutralité), d'autres obstacles importants doivent être analysés au cas où nous nous déciderions en faveur d'une adhésion (questions agricoles, par exemple).

Le Conseil fédéral nous a chargé de mettre sur pied une nouvelle politique d'information, les deux départements concernés ont l'intention de constituer une équipe placée sous la direction du Bureau de l'Intégration. La presse suisse sera conviée à des séminaires.

On ne saurait oublier que les événements en Europe de l'Est exercent une influence immédiate sur l'évolution de la Communauté. Et si la France, par la voix de Jacques Delors, fait part de sa détermination presque rageuse pour que le processus d'intégration s'accélère, tous les pays ne partagent pas la même façon de voir les choses. L'Allemagne, confrontée qu'elle est à son problème de réunification, ne souhaite pas d'empressement exagéré, par exemple.

Importance de la NEAT dans le processus d'intégration.

Pour des raisons écologiques, topographiques et politiques, la Suisse n'est pas en mesure d'abandonner la limitation à 28t. Or, cette politique, qui était encore condamnée en 1988 - et qui nous a même valu un blâme du Parlement européen - rencontre aujourd'hui l'assentiment unanime des ministres européens des Transports. Il a fallu l'entêtement de M. Ogi, Conseiller fédéral et la volonté du Conseil fédéral de ne pas se départir des objectifs arrêtés, pour être un peu plus à l'aise et nous asseoir en face de négociateurs et non plus simplement d'adversaires.

A long terme, la NEAT offre une solution de remplacement intéressante. Le 10 mai 1989, le Conseil fédéral a décidé de sa réalisation; deux nouveaux tunnels de base seront percés. Le message y relatif est en préparation.

A moyen et à court termes, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures transitoires, le 24 octobre 1989, visant à tripler les capacités du transport combiné, jusque vers 1993-1994 (1,4 milliards de francs).

Ces décisions ont été vivement saluées à Bruxelles, de même que la volonté de la Suisse de jouer son rôle de pays de transit est de plus en plus reconnue, de sorte que le climat des négociations entre la Suisse et la CEE s'est considérablement détendu. Deux groupes de travail (CEE-Suisse) se réunissent afin d'établir un programme coordonné de promotion du transport combiné et d'approfondir certaines questions environnementales. Les perspectives de conclusion rapide d'un accord ne sont pas trop mauvaises.

Les problèmes de transit et la NEAT ne figurent pas à l'ordre du jour des pourparlers CEE-AELE, dans le cadre de l'EEE.

Dépendance unilatérale en matière d'énergie nucléaire.

La politique énergétique communautaire comporte deux aspects: l'EURATOM garantit l'approvisionnement en énergie nucléaire de la CEE, la réalisation d'un marché intérieur de l'énergie est prévue pour 1995. Cependant, les Etats-membres de la CEE ne sont pas tenus par ces objectifs. Mis à part les secteurs de la recherche et de l'environnement, la politique énergétique est toujours de la compétence de chaque Etat, de sorte qu'elle n'est pas à l'ordre du jour des négociations de l'EEE.

Il reste que nous montrons de l'intérêt à renforcer notre collaboration avec la CEE: 90% de nos importations d'énergie électrique proviennent de la Communauté, de même que la plus grande partie du matériel utilisé dans nos centrales.

Les buts fixés dans les règles communautaires sont les nôtres:

- renforcement de la sécurité de l'approvisionnement,
- protection de l'environnement,
- économie d'énergie.

Nous collaborons avec la CEE et ses membres dans le cadre de:

- l'UCPTE (Union pour la Coordination, la Production et le Transfert de l'Electricité),
- l'Agence internationale de l'énergie.

Nos producteurs-distributeurs ont conclu des contrats à long terme avec des pays de la Communauté; des contacts officiels ont été établis depuis le début de l'année entre l'Office fédéral de l'énergie et la Commission des Communautés européennes.

Idee d'un traité séparé de la Suisse avec l'AELE et resp. avec la CEE.

Des explications ayant déjà été fournies dans l'introduction générale, M. Hefti s'estime satisfait de la réponse.

Frage Seiler.

Während der kürzlich stattgefundenen Sessionswoche des Europarates in Strassburg, haben die Ministerpräsidenten Ungarns und Polens unter anderem auch über die Zukunft ihrer Beziehungen zu den Westlichen Staaten und Bündnissen gesprochen.

Auffallend war, dass beide praktisch nur von Gesprächen und Annäherungsversuchen zur EG, nicht aber zu den EFTA-Staaten, gesprochen haben.

Haben die EFTA-Staaten ihre Chance verpasst oder scheint diesen osteuropäischen Staaten mittel- und langfristig ein Anschluss an die EG realistischer resp. ertrebenswerter?

M. Felber, Conseiller fédéral.

Force est de constater l'attrait que la Communauté représente: il est, entre autres, significatif, que les G-24, dont font partie les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie et le Japon, acceptent que la conduite des mesures d'aide aux pays de l'Europe de l'Est revienne à la CEE.

D'un seul coup, l'engagement de douze pays d'Europe influencera considérablement la réponse des pays d'Europe centrale. Cela dit, la Communauté a clairement averti ces même pays de l'Est qu'une adhésion n'entraîne pas en ligne de compte, en les circonstances actuelles. La CEE impose des structures économiques, mais aussi politiques, très précises (démocratie pluraliste, respect des droits de l'homme, etc.). Il faut cependant relever que les pays d'Europe de l'Est adressent des appels à la solidarité à quelque pays occidental que ce soit: ils déposent simultanément des demandes d'adhésion au Conseil de l'Europe, à l'AELE, à la CEE tout en exprimant la volonté de demeurer membres du Pacte de Varsovie!

Ils font également part de leur désirs de conclure des contrats d'association avec l'AELE, notamment. Ces possibilités sont étudiées.

M. Cavadini.

Où en sont les réflexions du Conseil fédéral quant à la ratification des conventions du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, relatives à la mobilité universitaire?

Staehelin: Nachdem Massnahmen getroffen worden sind, die uns eine Ratifikation erleichtern, muss als nächster Schritt ein Konsultationsverfahren bei den Kantonen vorgenommen werden.

Frage Onken.

1. Welcher Art war das Verhältnis des Schweizer Botschafters zur rumänischen Führung, namentlich zur Familie Ceausescu vor dem Volksaufstand? Gab es neben diplomatisch-formellen auch private Kontakte? Gab es Hinweise darauf, dass er gegenüber der Politik Ceausescus eine vergleichsweise wohlwollend-verständnisvolle Haltung eingenommen hat?
2. Welche Haltung hat die Schweizer Botschaft während des Umsturzes in Rumänien eingenommen? Kann die Tätigkeit in einem kurzen Rechenschaftsbericht resümiert werden?
3. Gibt es öffentliche Verlautbarungen schriftlicher oder mündlicher Art des Schweizer Botschafters zur Situation in Rumänien vor, während und nach dem Volksaufstand? Ich erbitte darüber eine Dokumentation.
4. Wie und durch wen ist alt Bundesrat Aubert vor seiner Rumänien-Reise über die aktuelle Situation im Lande informiert worden?
5. Wer hat ihn während seines Rumänien-Aufenthaltes begleitet und gegebenenfalls beraten? Auch der Botschafter? Wie konnte es zu den unbedachten Äusserungen kommen?

M. Felber, Conseiller fédéral.

A Bucarest, l'ambassadeur est seul. La radio et la télévision ont (ab)usé de M. Turnherr, déjà fortement mis à contribution lors des événements de Bucarest: à la fin des jours et des nuits de révolte, cet homme était épuisé. M. Turnherr a travaillé dans des conditions extrêmement difficiles, dans un pays avec lequel nos relations diplomatiques étaient gelées. Il a remis ses lettres de créance le 10 novembre 1987; nous comptons déjà le muter, comme d'ailleurs ce sera le cas dans les autres pays de l'Est. Il n'a eu aucune relation personnelle avec le chef de l'Etat, ni avec un membre du Bureau politique. Il a toujours fait preuve d'une attitude critique. Lors des événements de Bucarest, il a maintenu un contact téléphonique journalier avec la centrale et a renseigné sur la situation avec beaucoup de courage; il est intervenu régulièrement auprès du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Santé de manière à offrir une aide éventuelle de la Suisse. Grâce à son intervention, un avion de la Croix-Rouge a pu atterrir à Bucarest au plus fort des combats, alors que l'aéroport était fermé. Par ailleurs, il avait pour mission de garder l'ambassade ouverte pour accueillir, le cas échéant, des réfugiés. Pratiquement, M. Turnherr n'a pas dormi. Après les événements, il a adressé un message télévisé de félicitations au peuple roumain et publié une interview dans un quotidien, à la mi-janvier.

(M. Felber)

Quant au voyage de M. Aubert, ce dernier a reçu des renseignements complets sur l'état de nos relations avec la Roumanie. Il connaissait mes déclarations devant le Conseil national. Il n'a pas été notre envoyé, mais a accepté une invitation privée. L'ambassadeur l'a accueilli à son arrivée et l'a reconduit à l'aéroport à son départ; il ne l'a pas logé ni ne l'a accompagné au cours de ses visites. Avant son départ, M. Aubert a renseigné l'ambassadeur sur son voyage, pendant environ trente minutes; M. et Mme Turnherr n'ont pas eu d'autres contacts avec M. Aubert. Ce dernier était accompagné par un officiel roumain, membre du ministère des Affaires étrangères. M. Aubert est conscient d'avoir été dupé.

6. Divers - Verschiedenes

/

La séance est levée à 14h00

ANHANG I

REPRESENTATIONS SUISSES A L'ETRANGER

A fin 1989, la Suisse entretenait des relations diplomatiques et consulaires avec 158 pays (1988: 156 pays) et des relations consulaires avec 8 pays (1988: 10 pays). Elle était représentée par:

- 72 ambassades dirigées par un ambassadeur
- 1 ambassade sans ambassadeur (Beyrouth)
- 7 missions diplomatiques multilatérales dirigées par un ambassadeur
- 1 ambassade dirigée par un chargé d'affaires en pied
- 13 ambassades dirigées par un chargé d'affaires ad intérim

- 36 consulats généraux dirigés par un chef de poste de carrière
- 8 consulats généraux dirigés par un chef de poste honoraire
- 16 consulats dirigés par un chef de poste de carrière
- 37 consulats dirigés par un chef de poste honoraire, dont 4 sont vacants

- 67 agences consulaires, dont 5 sont vacantes

- 7 bureaux de coordination DDA dans des pays sans représentation diplomatique ou consulaire de carrière

* * *

REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ACCREDITEES A BERNE

A la fin de l'année dernière, 136 chefs de mission étaient accrédités en Suisse dont:

- 74 avec résidence à Berne et
- 62 avec résidence dans un pays tiers

* * *

SECRETARIAT POLITIQUE

p.B.58.06.2.5. - LH/HMR

Berne, le 9 février 1990

Effectifs du DFAE en 1989

	<u>à la Centrale</u>	<u>à l'étranger</u>	<u>total</u>	
<u>Service diplomatique</u> (y compris stagiaires)	103,76	186,16	289,92	(= 16,0 ‰)
<u>Service consulaire</u> (y compris stagiaires)	88,50	433,57	522,07	(= 28,9 ‰)
<u>Service de secrétariat</u>	86,43	240,67	327,10	(= 18,0 ‰)
<u>Services généraux</u>	217,49	56,00	273,49	(= 15,1 ‰)
<u>Employés</u>	87,19	147,51	234,70	(= 13,0 ‰)
<u>Autres</u>	11,67	150,41	162,08	(= 9,0 ‰)
<u>Total</u>	595,04	1'214,32	1'809,36	
=====	(32,9‰)	(67,1 ‰)	(100,0 ‰)	

Répartition du personnel à la Centrale

Secrétariat du Chef du Département:	4	Direction des organisations internationales:	42
Secrétariat général:	22	Direction du droit international public:	37
Direction administrative et du service extérieur:	195	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire:	173
Direction politique:	120		

(tableaux établis sur la base des chiffres fournis par la DASE)

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION DES STAENDERATES

Sitzung vom 15.2.1990

Stichworte zum
Thema Aktualitäten

Bern, den 7. Februar 1990

Fonctionnement de la politique étrangère dans
un environnement en mutation (éléments de réponse)

L'analyse à laquelle il sera procédé distinguera les mutations qui résultent notamment des progrès techniques, de la globalisation des problèmes, du renforcement de l'interdépendance entre les Etats et de la forte croissance démographique de celles qui découlent des évolutions historiques et des développements politiques.

- I. Dans un premier chapitre nous mettrons donc en évidence des mutations "objectives" qui influencent notre environnement telles que:
- les progrès technologiques dans le domaine des communications et de la transmission des informations
 - la dimension internationale des grands défis de notre temps (protection de l'environnement, santé, terrorisme, développement)
 - l'approche internationale en vue de trouver des solutions à ces défis.

Les conséquences de ces mutations pour la politique étrangère de la Suisse et pour le DFAE sont nombreuses:

1. modification du rôle de la diplomatie sur le terrain
2. modification du rôle de la centrale
3. besoin accru de personnel

4. multiplication des départements et offices fédéraux qui ont une activité internationale
5. accroissement des fonctions de coordination du DFAE
6. passage progressif d'une politique étrangère essentiellement bilatérale vers une politique étrangère plus multilatérale
7. renforcement nécessaire de nos efforts en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire.

II. Dans un deuxième chapitre, des évolutions "subjectives" qui résultent d'actions entreprises par des Etats ou des gouvernements seront abordées:

- la dynamique de l'intégration européenne
- les changements en Europe centrale et orientale
- la détente Est-Ouest et les chances de résolution de conflits régionaux
- l'essor de nouveaux pôles économiques et politiques dans le monde.

A nouveau, les conséquences de ces évolutions sur notre politique étrangère seront passées en revue:

1. absorption croissante de nos ressources limitées en matière de politique étrangère
2. accroissement de notre engagement et de notre action en faveur de la paix
3. renforcement nécessaire de nos contacts et de nos relations avec les nouveaux pôles politiques et économiques.

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION DES STAENDERATES

Sitzung vom 15.2.1990

Stichworte zum
Thema Aktualitäten

Bern, den 7. Februar 1990

Rapprochement des superpuissances
et conflits régionaux

Il faut entendre par conflits régionaux des crises ou des engagements militaires limités géographiquement.

Il convient cependant de faire la distinction entre conflits régionaux provoqués ou récupérés dans le passé par la rivalité Est-Ouest et ceux qui se sont développés et sont restés en marge de cette rivalité.

L'évacuation actuelle de l'idéologie marxiste-léniniste par le "camp socialiste" ainsi que la nouvelle qualité des relations Est-Ouest ont une influence décisive sur les premiers types de conflits: Afrique australe.

En revanche les conflits indépendants de l'équation Est-Ouest ne bénéficient pas directement du rapprochement des superpuissances; le Sahara occidental en est un exemple.

→

Le rapprochement Est-Ouest permet-il de prévoir à l'avenir une diminution générale des conflits régionaux? Cela n'est pas évident car de nouvelles crises pourront apparaître, qui seront inspirées par d'autres facteurs que le marxisme, comme l'intégrisme islamique ou des revendications nationalistes.

Ces nouveaux conflits pourront éclater et se prolonger aussi longtemps qu'ils ne menaceront pas les intérêts des grandes puissances. Il pourront aussi être meurtriers, en proportion de l'amélioration des moyens militaires disponibles sur le marché international (armes chimiques, missiles, etc.).

La réconciliation Est-Ouest n'entraînera donc pas nécessairement une amélioration au niveau des conflits régionaux.

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION DES STAENDERATES

Sitzung vom 15.2.1990

Stichworte zum
Thema Aktualitäten

Bern, den 7. Februar 1990

SITUATION DANS LES PAYS DE L'EST

Plan de l'exposé du Conseiller fédéral René Felber
devant la Commission des Affaires étrangères du Conseil national
le 19.01.1990

1. Questions nouvelles posées par le développement de la situation dans les pays de l'Est
2. Où en sont les réformes ?
 - orientation majeure du processus de réforme et réalisations concrètes
 - changements intervenus dans chaque pays
3. Problèmes clés du changement
 - réformes économiques
 - problèmes de nationalités
 - formation de gouvernements nouveaux, véritablement démocratiques
4. Importance des structures paneuropéennes
 - leur rôle en tant qu'appui aux réformes
 - leur rôle dans la question allemande

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION DES STAENDERATES

Sitzung vom 15.2.1990

Stichworte zum
Thema Aktualitäten

Bern, den 7. Februar 1990

Développements récents de
l'intégration européennePoints importants

- 1) Pourparlers exploratoires en cours.
- 2) Négociations formelles prévues pour le premier semestre.
- 3) Questions à clarifier en priorité:
 - déterminer l'étendue du droit communautaire;
 - identifier les domaines où les pays de l'AELE devront négocier des régimes dérogatoires ou des périodes transitoires d'adaptation;
 - participation des pays de l'AELE au processus d'adoption des décisions du futur EEE.
- 4) Suite du processus:
 - continuer à participer au processus de préparation du traité;
 - éventuelles solutions de rechange.

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION DES STAENDERATES

Sitzung vom 15.2.1990

Stichworte zum
Thema Aktualitäten

Bern, den 7. Februar 1990

Adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods (IBW)1. Décision du 20.12.1989 du CF

Dans la ligne de la décision de principe de 1982 : adoption d'une stratégie en vue d'une adhésion aussi rapide que possible.

2. Raïsons

a) Raisons invoquées dans le passé contre une adhésion n'ont plus cours

b) De nombreuses raisons militent aujourd'hui pour une adhésion

- l'adhésion correspond aux principes de notre politique extérieure et politique économique extérieure
- coopération pragmatique entre Suisse et IBW a créé un climat de confiance
- au cours des années, le rôle de la BM et du FMI (coopération au développement, coopération monétaire, endettement, dernièrement réformes dans les pays de l'Est) est devenu central et indispensable
- Suisse doit renforcer sa présence internationale pour défendre ses intérêts, participer aux décisions qui la concernent et éviter la marginalisation face à l'évolution dans le monde et en Europe
- entrée aux IBW assure définitivement la participation des entreprises suisses aux adjudications de la Banque mondiale
- nécessité d'agir vite si voulons représentation adéquate aux organes exécutifs

3. Stratégie d'adhésion

a) Forme et objectif

- adhésion simultanée FMI, BM, IDA, SFI avant septembre 1992
- recherche d'une représentation adéquate aux Conseils d'administration FMI et BM (siège permanent)

b) Condition et modalités monétaires et financières

- représentation adéquate implique une quote-part suffisante au capital; pour cela, nos partenaires devront tenir compte de l'importance financière de la Suisse
- le versement de la quote-part au FMI n'implique qu'un déplacement de réserves de la BNS; s'agissant de la souscription au capital Banque mondiale, quelque 95 % seront couverts par des garanties de la Confédération, le solde devant être libéré par paiements touchants le budget, mais s'étalant sur plusieurs années

c) Calendrier

- Les procédures d'élection au conseils d'administration et les circonstances actuelles exigent calendrier serré
- d'ici à juin, contacts exploratoires pour sensibiliser et obtenir appui des principaux pays membres (G-10), puis décision du CF quant à demande formelle
- procédure de consultation et procédure parlementaire de juillet 1990 à été 1991, puis délai référendaire (facultatif)
- vote populaire sur éventuel referendum au printemps 1992